

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – Modification N°2 du PLU	SAINT DIDIER DE FORMANS (01 – Ain)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de SAINT DIDIER DE FORMANS
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	100, rue de la Mairie 01600 Saint-Didier-de-Formans tel: 04 74 00 14 70
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Schéma de Cohérence Territoriale Val de Saône-Dombes approuvé par délibération du 20 février 2020

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	Le PLU a été approuvé le 14 mars 2017

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1960 habitants (INSEE 2017)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	660 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Les modifications de zonages ne concernent que des zones Urbaines « U ». Elles sont liées à la réflexion sur le périmètre d'étude en centre bourg qui a aboutie à la réalisation d'un scénario de développement pour le secteur. Afin d'adapter le zonage à ce projet de développement, il est donc nécessaire de réduire de 0,3 ha la zone UL et de 0,1 ha la zone UB au profit de la zone UA.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du proje</i>	Répartition actuelle (avant modification) des zones (zonage PLU 2017): <ul style="list-style-type: none"> - Zones urbaines : 118,5 ha (soit 17,9 %) - Zones à urbaniser : 6 ha (soit 0,9 %) - Zones agricoles : 366,2 ha (soit 55,3 %) - Zones naturelles : 170,9 ha (soit 25,8 %)

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>	
Sans objet. Aucune modification n'est apportée au PADD	
<i>Le PADD du PLU de 2017 est joint au présent formulaire.</i>	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>	
<p>La modification N°2 porte sur les objectifs suivants :</p> <p>Il est opportun pour la commune de prévoir la modification de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre notamment de mettre en œuvre le scénario d'aménagement retenu dans le cadre de la réflexion sur le périmètre d'étude en centre bourg.</p> <p>Dans ce cadre il est également apparu opportun de revoir le phasage global d'ouverture des zones de développement soumises à Orientation d'Aménagement et de Programmation, afin de réguler le développement.</p> <p>Enfin, la commune souhaite profiter de cette modification pour faire évoluer certaines dispositions réglementaires applicables et notamment aller plus loin dans les prescriptions environnementales sur les zones urbaines (mise en place d'un coefficient de biotope et de pleine terre...)</p> <p><i>La délibération est jointe au dossier.</i></p>	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	Oui		Demande d'avis à la CDPENAF Notification aux PPA Mise à l'enquête publique
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Non	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		Non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Oui		Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016 - 2021
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Les modifications de zonage portent sur le périmètre d'étude situé en centre bourg.

Le projet d'additif au rapport de présentation pour la modification N°2 est joint au présent formulaire. Il permet de localiser le projet.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Centre bourg
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Sans objet, le projet ne porte pas sur une augmentation de la possibilité de création de logements. Les objectifs du PADD de 2017 ne sont pas modifiés.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Sans objet
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Sans objet
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Sans objet
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet, le projet ne porte pas sur le fait de permettre l'implantation d'activités économiques
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.1 Présentation de votre projet

Scénario de développement issu de la réflexion sur le périmètre d'étude. Présenté dans l'additif au rapport de présentation joint.

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?			Quelques évolutions de règlement des zones A et N sont proposées afin de limiter de manière plus stricte le développement des annexes aux habitations existantes.
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Non	Un inventaire des zones humides du département de l'Ain a été mené conformément à la Directive-Cadre sur l'Eau. Une zone a été recensée sur le territoire : la rivière du Formans (cours d'eau, ripisylve, peupleraies). Elle n'est pas impactée par le projet.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de		Non	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
Complétez si nécessaire			
Le projet de modification du PLU qui porte sur des modifications de zonage à l'intérieur des zones déjà urbanisées et sur des évolutions de règlement visant en grande partie à améliorer le rapport des projets à l'environnement, ne devrait donc pas avoir d'incidence notable sur l'environnement.			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Lors de l'élaboration du PLU de 2017, une analyse de la trame verte et bleue a été effectuée. Une cartographie des réservoir de biodiversité et des corridors écologiques a été réalisée (voir additif au rapport de présentation). Le projet n'a pas d'impact sur les éléments identifiés.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			Le Formans est représenté comme espace perméables relais linéaires de la trame bleue (cours d'eau). Au Sud du Formans qui coupe la commune en 2 on trouve « des espaces perméables relais surfaciques de la trame verte et bleue ». Au Nord du Formans, on trouve de « Grands espaces agricoles surfaciques ».

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			- 1 monument classé situé sur la commune de Trévoux « les trois tours de l'ancien château » dont le périmètre impact le territoire au Sud Est mais pas le projet.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			1 monument inscrit « Château de Corcelles » situé sur la commune de Trévoux dont le périmètre impact le territoire au Sud Est mais pas le projet.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		La commune est adhérente au Syndicat des eaux Bresse Dombes Saône - 128 Chemin des 3 Fontaines 01390 CIVRIEUX Le projet qui ne vient pas augmenter le nombre de logements à produire n'a pas d'impact sur le besoin.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		La station d'épuration de Saint Didier de Formans a une capacité nominale de 4 500 EH et traite en 2018 4 230 EH. L'assainissement collectif est géré par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. Afin d'assurer la bonne adéquation des réseaux avec le développement de la commune, la construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Didier-de-Formans est en cours. Le projet qui ne vient pas augmenter le nombre de logements à produire n'a pas d'impact sur le besoin.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			Une annexe est ajoutée concernant le rejet des eaux de piscine.

4.6 Ressource en eau			
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	Oui		2 sites repérés Le projet n'a pas d'impact sur cette question.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Oui		Quatre types de risques sont recensés sur la commune : Inondation (PPRI) Risque sismique faible Risque de radon faible Retrait gonflement des argiles
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	Oui		PPRI lié au Formans et au Morbier
Nuisances ?	Oui		Nuisances sonores liées à la RD 933
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	Oui		LA RD 933 fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement au titre des infrastructures de transport terrestres bruyantes : catégorie 3
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire			Non concerné
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	Oui		La CC Dombes Saône Vallée est engagée dans une démarche de PCAET.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté du Maire prescrivant la procédure
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Oui Dossier de Modification (additif au rapport de présentation)
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	PADD de 2017

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :

Lieu : Saint Didier de Formans

Frédéric Vallos

Maire,

SIGNATURE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Vallos', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-DIDIER-DE-FORMANS' and '17 (7m)'. The signature is written in a cursive style with a large loop at the end.

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Thierry JULIEN – Secrétaire Général
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	100 rue de la Mairie 01600 Saint Didier de Formans Tel 04 74 00 07 06 sg@saintdidierdeformans.fr

ANNEXE 2

Pièces jointes

- 1 – Arrêté prescrivant la modification n°2
- 2 – PADD du PLU approuvé en mars 2017
- 3 – Dossier complet de la modification 2
- 4 – Demande « cas par cas »

